



## **Question orale de M. Marcel Cheron à Monsieur Charles Michel, Premier ministre, sur la décision de l'État de bloquer le solde du passif social des Forges de Clabecq**

Monsieur le Premier ministre,

Le 18 décembre 1996, la Commission européenne, en déclarant illégales les aides accordées par l'État, a précipité les Forges de Clabecq dans la faillite. Le 3 janvier 1997, les Forges sont déclarées en faillite par le Tribunal de commerce de Nivelles. Le 10 janvier, il ordonne le licenciement simultané de tout le personnel. Des milliers de personnes qui avaient voué leur vie à l'entreprise se retrouvent sans travail du jour au lendemain.

20 ans après cette catastrophe, la faillite de l'entreprise laisse encore un passif social qui n'a toujours pas pu être soldé – près de 20 millions d'euros sont encore dûs aux anciens travailleurs. Cette situation résulte d'une entente inqualifiable entre l'État et Fortis, pour se rembourser sur le dos des travailleurs. L'enchaînement des faits laisse penser que l'État s'est entendu avec BNP Fortis pour récupérer à charge de la faillite les paiements qu'il n'aurait pas dû opérer, parce que frappés d'illégalité.

Comment en est-on arrivé là ? Les Forges de Clabecq ont bénéficié, dans les années 80, d'aides des pouvoirs publics. Bien que les aides d'État aient été déclarées illégales, l'État a repris récemment à son compte une créance de Fortis qu'il avait garantie et en postule le remboursement. Il s'agit d'une créance de BNP Paribas Fortis que l'État fédéral a repris à son compte, après l'avoir payée à la banque sans en avoir prévenu au préalable la curatelle. Ce comportement, Monsieur le premier ministre, est d'un cynisme sans égal.

Près de 20 ans après la faillite des Forges, 2000 travailleurs attendent encore leur indemnités ! Ils sont fatigués d'attendre. Avec le temps qu'a duré cette procédure, certains sont décédés sans avoir pu solder ce passif moral. La faillite des Forges a été un véritable désastre, un traumatisme pour les milliers de familles qui en dépendaient. On se souvient encore de la déchirure que cette fermeture avait provoqué, et des réactions qui s'en sont suivies. Monsieur le premier ministre, alors que la blessure peine à se refermer, 20 ans plus tard, la procédure dans laquelle s'est engagé l'État est tout simplement scandaleuse. Quel signal envoyez-vous aux travailleurs de ce pays ? Que les banques sont prioritaires en toutes choses ? Que la dignité et le respect ne sont pas possibles là où les banques passent ? Que le gouvernement, actionnaire de BNP Paribas Fortis, s'est entendu en coulisse avec la banque pour couper l'herbe sous le pied de travailleurs licenciés ?

Plus de 20 ans de procédure, et 2000 personnes attendent encore de pouvoir tourner la page. La résolution de cette situation est entre vos mains. Il serait juste à l'égard des travailleurs que l'État renonce à faire valoir le paiement préférentiel d'une créance dont le fondement est contestable et contesté. J'ose espérer que vous pourrez faire preuve de compréhension vis-à-vis de cette situation intolérable dans laquelle on laisse les travailleurs concernés et j'espère aussi que vous pourrez trouver une solution créative sur le plan juridique afin de faire droit, sans créer de précédent, à la demande légitime de la curatelle.

Je vous remercie.

**Marcel Cheron**